

Projet d'aménagement du parc des Bruyères - CREA

Animation et synthèse d'un dispositif de démocratie locale

Compte-rendu de l'atelier 3 du 10 décembre 2013 :

Approfondissement des grandes orientations

La CREA souhaite aménager l'ancien champ de courses des Bruyères en parc naturel urbain à l'échelle de l'agglomération. Une première phase de concertation est lancée d'octobre à décembre 2013, afin de définir le concept fédérateur du parc et son programme.

A la suite des attentes exprimées lors du deuxième atelier et des propositions de composition du parc par A et Cetera, l'atelier du 10 décembre 2010 a pour but de hiérarchiser les éléments de composition du parc afin de composer différents scenarios de programme.

55personnes ont participé à l'atelier. Plusieurs associations étaient représentées : les maquettistes rouennais, un collectif porteur d'un projet hippique, Apiculture (Grand Quevilly), l'Association Pomologique de Haute-Normandie, l'Association pour les Echanges Intergénérationnels, Caliter, Champ de Courses des Bruyères Ensemble, Champ des possibles, Mongo Caux, l'Union des Arts Plastiques de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Etaient présents pour animer :

- Gwenaëlle d'Aboville, Franck Leibundgut, Aurore Bertrand, Pierre-Antoine Tiercelin, et Martin Wolf (Ville ouverte) en charge de la présentation, de la coanimation des groupes et du compte-rendu.
- Emilie Pascal et Julien Kostrzewa (A et cetera) en charge de la présentation des enjeux.
- Audrey Hirbec et Bertrand Masson (CREA)

Les ateliers constituent le cœur du présent dispositif de concertation. Ils sont des moments d'échange et de travail avec les habitants. Un compterendu comme celui-ci est élaboré après chaque atelier. Il témoigne des avis exprimés au cours d'un moment de rencontre et de discussions. Transmis à la CREA et ses partenaires, ce compte-rendu permet aux élus de prendre connaissance des débats et de prendre en compte l'avis des habitants.

- Un premier temps d'accueil a permis à plusieurs associations de présenter leurs travaux, notamment un herbier par Champ de Courses des Bruyères Ensemble, une cénothèque (un tableau de biodiversité sur lequel des insectes sont fixés) par Caliter, et un film présentant l'Association pour les Echanges intergénérationnels pour annoncer son atelier intergénérationnel prévu le13 décembre.
- Une présentation en plénière a ensuite permis de présenter les invariants du projet et les acquis de la concertation. Les attentes exprimées par les participants au cours du dernier atelier ont été prises en compte et ont abouti à des propositions de programmation par A et Cetera. Ces premières orientations constituent le point de départ pour les propositions « hybrides » effectuées au cours de l'atelier du jour.
- Les participants se sont enfin répartis entre cinq tables-rondes animés par Ville Ouverte (Pierre-Antoine Tiercelin, Aurore Bertrand, Gwenaëlle d'Aboville, et Franck Leibundgut) et A et cetera (Emilie Pascal). A l'aide d'une photo aérienne du champ de courses et d'images représentant les fonctions envisageables pour le futur parc, ils ébauchent des scénarii de programme pour le projet.



La concertation

Gwenaëlle d'Aboville, de l'agence Ville Ouverte, introduit l'atelier. Elle rappelle aux participants le contexte de l'atelier, le cadre et les objectifs de la concertation, ainsi que le contenu des deux précédents ateliers

- La concertation engagée se situe au début de la réflexion sur la reconversion du champ de courses en parc naturel urbain. Elle vise à définir le concept fédérateur et les premières pistes de programme du futur parc.
- Pour cela, la concertation s'appuie sur des invariants issus du travail mené depuis 2007 par les élus, les services de la CREA, et les associations. Les invariants permettent de cadrer le travail en atelier.
- 3 ateliers de concertation se déroulent le 15 octobre, le 5 novembre et le 10 décembre 2013. Ils ont été précédés de 3 visites concomitantes du champ de courses le 12 octobre, autour de la biodiversité, de l'histoire et du paysage.
- Le troisième atelier a pour but de composer différents scénarios de programme pour le parc.

Il s'agit de déterminer les grandes orientations du site à partir des propositions effectuées au cours des précédents ateliers.

Les acquis de la concertation suite à l'atelier 2

Emilie Pascal, de l'agence A et Cetera, rappelle le cadre de son intervention et l'interaction entre le travail de programmation et la concertation. Les **principales attentes** exprimées par les participants lors du précédent atelier, qui complètent désormais les invariants du projet, s'articulent autour de plusieurs thèmes :

- Paysagers : la structure paysagère générale du champ de courses sera maintenue.
- **Urbains** : le parc doit être coproduit et sa construction s'effectuer au fur et à mesure. L'absence de parc immobilier fait consensus, et est désormais acquise.
- Ecologiques : l'écologie sera la ligne directrice du parc, la biodiversité du site doit dans le même temps être préservée.
- Mémoriels : la mémoire du lieu doit être respectée, notamment la mémoire hippique.
- D'usages : une identité forte doit être affirmée pour le projet : l'objectif est de créer un parc pour tous, qui soit un espace de détente et de promenade où la pratique sportive est maintenue. Un équilibre économique devra être trouvé pour son fonctionnement. L'accueil des gens du voyage s'effectuera en dehors du parc.

Présentation du socle de la programmation du parc

Emilie Pascal d'A et cetera présente les fondamentaux du parc (sport, nature, mémoire, mobilier urbain et sanitaires), et d'autres éléments qui lui donneront une dominante (jardinages, expressions culturelles).

La protection de la biodiversité exceptionnelle du site est réaffirmée, tandis que la structure du champ de courses est conservée pour garder une trace de son histoire.

Suite à un arbitrage de la CREA, les anciennes écuries seront probablement détruites en raison de leur état très dégradé révélé par des études techniques. L'association Champ de Courses des Bruyères Ensemble manifeste son désaccord avec cette décision.

L'identité du parc pourrait se développer autour du jardinage et des expressions culturelles et artistiques.

En plus de ces deux concepts fédérateurs, et tout en demeurant un parc du quotidien, il est un lieu de mémoire (principalement hippique), où la nature et la biodiversité sont préservées et valorisées, et où la pratique du sport est encouragée.

Des **événements** ponctuels (fêtes, festivals, rencontres, résidences, concerts, cinéma en plein air, marché, brocante) et des **actions pédagogiques** (ateliers de transmission, formation, participation à la vie du parc) participent à l'animation du site.



Travail en groupes

Afin d'élaborer des scénarios de programme pour le parc et d'approfondir les grandes orientations qui ressortent des deux premiers ateliers, les participants sont invités à se séparer en cinq groupes. Quatre groupes sont animés par Ville Ouverte (Pierre-Antoine Tiercelin, Aurore Bertrand, Gwenaëlle d'Aboville, Franck Leibundgut), et un par A et cetera (Emilie Pascal).

Une grande photo aérienne du parc, des feutres, et des séries d'images représentant les différentes options de programme sont distribués à chaque groupe. Ces éléments permettent aux participants d'exprimer concrètement leurs attentes quant au futur parc, tout en évaluant leur faisabilité. Ils aident également à mesurer la cohabitation possible des souhaits de chacun.

Les images, représentées à l'échelle, sont disposées directement sur la carte par les participants. Elles se divisent en six grandes catégories (jardinage, expression culturelle, parc du quotidien, nature, sports, mémoire), et figurent l'ensemble des fonctions envisageables sur le site du futur parc. Les surfaces occupées sont indiquées à même les images, dont chaque catégorie est d'une couleur différente afin de bien les distinguer sur la photo. Le contenu des programmes et la trame du projet peuvent également être modifiés directement par les participants en utilisant les feutres distribués. Des commentaires peuvent être notés sur la photo aérienne.

L'objectif de ce temps de travail en groupes est de définir des scenarios pour l'aménagement du parc, tout en hiérarchisant les éléments qui le composeront.

Ces travaux ne seront pas intégrés tels quels au programme de la CREA, mais serviront à faire évoluer les propositions présentées aux élus.



A l'issue des travaux, les différents scénarios de programmation sont filmés tandis que les participants résument les échanges qui les ont amenés à ces propositions.



Groupe 1: 11 participants



Les différences espaces et fonctions s'interpénètrent afin de faire du parc un lieu de découvertes permanentes.

- A l'est, côté rue du Madrillet, près de la moitié du parc est consacrée à la culture et l'agriculture biologique. Permaculture, ferme de cueillette, AMAP avec un maraîcher s'y mêlent.
- Suite aux avis émis par les scientifiques au cours des dernières semaines, un espace sauvage, voire interdit aux piétons, est mis en place sur les franges du site, le long de l'allée du champ de courses et de la rue du Madrillet.
- Au milieu du parc, une **grande plaine événementielle** peut accueillir de multiples activités (spectacles, activités musicales, cerf-volant etc.). Elle est un lieu d'expérimentation, et a vocation à interagir avec les zones d'agriculture attenantes. Aucune œuvre fixe n'est installée.
- Encore plus au centre, des services de petite restauration et de rencontre, voire des résidences éphémères d'artistes sont créées.
- Trois grandes entrées sont créées pour faciliter l'accessibilité du site aux habitants de toutes les communes. Des parkings sont installés à l'angle de l'avenue des Canadiens pour que l'ensemble du public de la CREA puisse fréquenter le site.
- Les **terrains de foot sont conservés** à l'angle du champ de courses et de l'avenue des Canadiens.
- La **piste de l'hippodrome** est conservée et **est dédiée aux activités sportives** (course, vélo, marche). Des clubs hippiques peuvent épisodiquement l'utiliser.
- Au Nord, à l'entrée actuelle située Avenue des Canadiens, un **bassin d'eau** est implanté. Il a vocation à servir de centre de gravité à des zones de vie, de loisirs, et de jeux.
- Aucun centre équestre n'est prévu de façon permanente à l'intérieur du site.
- Un espace clos destiné à la promenade des chiens en liberté est prévu.
- Les participants expriment leur satisfaction d'être parvenus à des propositions faisant **consensus** au sein du groupe. Cela leur semble d'autant plus appréciable qu'ils ne se connaissaient pas avant l'atelier. C'est selon eux **grâce à la diversité et à l'équilibre des programmes** que cela a été possible.



Groupe 2 : 9 participants



Les aménagements devront être compatibles avec la préservation de la biodiversité.

- Les aménagements doivent être effectués en prenant en compte la biodiversité.
- La structure paysagère du site, notamment son ouverture, constitue son identité.
- Le site doit être très accessible (un accès à chaque angle), y compris pour les personnes handicapées (exemple des jardins de Caucagne).
- Les **activités pédagogiques** (qui concerneront la biodiversité, mais aussi l'art et la mémoire du lieu) auront lieu au sein des **franges** du site, et se dérouleront dans des bâtiments prenant appui sur les constructions déjà existantes. Dans ce cadre, au moins une partie des écuries est conservée.
- L'animation du site prend principalement la forme d'événements ponctuels mais fédérateurs (dans la plaine du sud-ouest) et d'exposition de sculptures au sein du parc
- L'apiculture et la présence de chevaux sont à éviter afin de préserver la biodiversité. Les abeilles en ruche peuvent en effet perturber la nourriture des abeilles sauvages, les chevaux peuvent transmettre des antibiotiques aux plantes, et donc leur être nuisibles.
- La permaculture fait débat. Pour les uns, elle est une opportunité de retrouver un lien avec la culture et une alimentation saine en milieu urbain tout en préservant un espace vert, pour d'autres elle n'est techniquement pas envisageable (sauf pour des activités pédagogiques limitées) et n'a pas vocation a prendre place sur le champ de courses, dont elle modifierait trop la biodiversité. Des études plus poussées sur le sujet sont en tout cas nécessaires.
- Les espaces sportifs doivent être concentrés pour être mieux gérés (au nord près du stade Diochon, en préservant la biodiversité, et en restant facilement accessibles pour les visiteurs).
- L'utilisation de terrains synthétiques ou naturels n'a pas été tranchée : des débats ont lieu dans les services d'espaces verts pour déterminer la solution la plus écologique.
- La piste de courses est conservée et constitue le support de sports libres : course, cardio-training, vélo,...
- Les chiens sont accueillis en laisse sur le site, et en liberté dans deux grands « caniparcs » près des entrées.
- La qualité du **mobilier urbain** est importante. Il pourra être conçu par des artistes.
- Cependant, la **dégradation** possible de certains équipements inquiète (exemple du parc de Grammont).
- La topographie naturelle du site doit être utilisée pour l'installation des activités. Une attention particulière doit être portée à la position et à l'exposition des aménagements.



Groupe 3:13 participants



L'identité et la structure paysagère du Champ de courses doivent être conservées.

- Le champ de courses des Bruyères constitue avant tout un **point de vue sur l'agglomération** « de Canteleu à Bonsecours ». Le parc en tient compte en prenant la forme d'une **grande plaine** pour maintenir dégagée cette vue.
- Des jardins cultivés de la façon la plus naturelle possible (permaculture) sont mis en place à petite échelle, dans un cadre pédagogique. Une agriculture productive est en effet considérée comme impossible. Les jardins se composent de jardins partagés et de jardins professionnels organisés autour d'une ferme pédagogique. La biodiversité est préservée autour de la ferme et des cultures.
- La piste est un élément constitutif de l'identité du site et est donc conservée. Des promenades en attelage pourront y avoir lieu le week-end.
- **La présence du cheval est indispensable**, qu'elle soit permanente ou temporaire. Les événements organisés dans le parc ont vocation à le prendre souvent pour thème.
- Il s'agit d'un **parc du quotidien**. Des espaces sont prévus pour la vie des familles (barbecues), les enfants (autour de la ferme pédagogique), et pour les chiens.
- Plusieurs **espaces de jeu** sont prévus, notamment vers l'entrée principale actuelle.
- Une mare visant à mettre en valeur la biodiversité, notamment auprès des enfants, est créée.
- De nombreuses **activités culturelles** sont implantées à travers le parc. Des statues y sont disséminées, une salle y accueille des expositions. Ces activités ont souvent un caractère pédagogique : une salle en dur peut ainsi accueillir les écoles.
- Des terrains sportifs sont conservés au centre du parc.
- L'utilisation des cerfs-volants et des parapentes, constitutive de l'histoire du site, est encouragée.



Groupe 4 : 7 participants



L'immatériel et la pédagogie sont essentiel pour que ce parc soit vraiment fait par et pour les habitants.

- Les habitants de la CREA et les associations doivent **s'approprier** le parc. La réussite du projet en dépend.
- Le parc doit être **résilient.** Toutes les activités doivent être en mesure de tisser des liens avec les autres.
- Des **accès** sont installés aux quatre angles du parc. Les accès structurants se font par l'avenue des Canadiens et le métro.
- Le parc est **ouvert vers l'extérieur**. Pour y parvenir, la clôture actuelle est supprimée. Le mur entre la Cité Verlaine et le parc est abattu.
- Le cœur du parc est un lieu (en dur) de **rencontres et de partage**. Autour d'une **buvette-restaurant**, des **produits d'agriculteurs** de la CREA ou de la ferme du site sont distribués. Des **activités pédagogiques** (ateliers cuisine, bricolage) en font un lieu de transmission de savoirs. Des **activités artistiques** y ont aussi lieu.
- Si la **permaculture** fait consensus, les espaces agricoles sont cependant limités et installés au sud-ouest du site. Ils s'organisent autour d'un agriculteur et des jardins partagés dédiés à la pédagogie qui l'entourent.
- Une **ferme pédagogique** constitue une bonne idée. Ses animaux devront s'insérer dans l'écosystème et l'économie du parc et du territoire.
- La biodiversité sera présentée grâce à des panneaux, des zones nature, des nichoirs, dans une logique pédagogique.
- Le cheval est réintégré de façon vivante sur le site. Un poney-club accessible aux plus modestes est mis en place.
- Une **plaine événementielle** est créée à l'est. Une halle ou un chapiteau structure ce **lieu de vie et de lien social**. Le caractère multiethnique du quartier s'y reflète à travers l'organisation de fêtes ouvertes à tous les habitants.
- Les **activités sportives** (légères, ouvertes, et polyvalentes) sont réparties de façon diffuse à travers le parc, bien que les grandes infrastructures soient regroupées au nord. Dans un souci de préservation de l'espace, seuls deux terrains de football ont été implantés. Ils doivent être ouverts à d'autres usages.
- La frange sud-est et toute la partie Nord du parc ne sont pas aménagées afin de préserver l'identité naturelle du site.
- Faire un parc vraiment pour les habitants : aires de pique-nique (avec barbecue), aires de jeux (créées spécifiquement pour le lieu, pas issues de catalogues), promenades, détente. La convivialité et les échanges sont au cœur du projet. Les associations y auront une place importante. Un site web sera créé pour relayer l'activité du parc.



Groupe 5 :13 participants



L'ambiance et l'identité du site, c'est la nature.

- Une attention particulière doit être portée au **confort climatique** : ombre, soleil...
- L'organisation du parc utilise le relief existant (notamment le belvédère). Peu de constructions sont donc prévues.
- **Le contour boisé et la piste** du champ de courses sont préservés. Accessibles, lls permettent d'observer la biodiversité. La piste est réaménagée et réduite pour être plus attractive, notamment pour les coureurs.
- les **cheminements** ne sont pas créés a priori mais apparaissent de manière naturelle au fur et à mesure des usages, notamment grâce à des « éléments de surprise » naturels ou artistiques.
- L'accessibilité du parc est pensée du point de vue de tous les habitants de l'agglomération, en lien avec les transports publics et l'installation de nouveaux parkings. Des accès secondaires sont prévus pour les piétons et pour empêcher les deux roues motorisés de pénétrer sur le site. Le parc est fermé au public le soir.
- Le **sport** est inhérent à l'identité du site. **Trois terrains en gazon naturel** sont implantés à proximité des vestiaires existants. Ils sont protégés par des végétaux. Une diagonale sportive s'étend du nord-ouest au sud-est.
- En lien avec les terrains de sport, des **lieux de vie quotidienne** sont créés : tables de pique-nique, espaces barbecue, bancs, tables de ping-pong, point de départ de parcours de santé, agrès de sports, une aire de jeu de qualité...
- **L'agriculture est considérée comme difficilement envisageable** en raison d'un sol acide. Un verger de cerisiers est cependant prévu. En parallèle, des jardins pédagogiques présentent chaque année des espèces différentes.
- **Un musée** doit trouver sa place dans le parc. Il accueillera plutôt des peintures et des expositions temporaires.
- Au centre, un **milieu humide** où se développent la faune et la flore est alimenté par des noues.
- Des **espaces de calme et de relaxation** sont essentiels. Une plaine herbeuse de **pratiques libres** est ainsi installée à l'est (cerfs-volants, théâtre de verdure, repos et relaxation).
- Le cheval retrouve une place centrale dans le parc (cheval de traie, calèches etc.). Un musée du cheval, innovant dans sa forme, sera créé au sud, sur le site de la DREAL ou des anciennes écuries.



Restitution -

Les cartes issues du travail des différents groupes sont filmées tandis que les participants détaillent et expliquent leurs scénarios de programmation. Leurs conclusions sont regroupées par grands thèmes et présentées dans une vidéo lors de la réunion publique du 18 décembre 2013.

Les grands enjeux autour desquels le parc devra se structurer, tels qu'ils ont été exprimés au cours de l'atelier, sont :

- Un parc créé par et pour tous les habitants du quartier et du territoire
- La préservation de la biodiversité
- Le respect de l'identité du site à travers sa structure paysagère
- La présence d'une agriculture qui s'inscrit dans un cadre essentiellement pédagogique
- L'entretien de la mémoire hippique du site
- Des activités culturelles ouvertes à tous et pédagogiques
- Des activités multiples mais qui tissent toutes des liens entre elles

La suite

Nous entrons dans la dernière ligne droite de la première phase de la concertation.

Une réunion publique aura lieu mercredi 18 décembre à 17h au stade Robert Diochon. Elle présentera les premières conclusions de cette première phase de la concertation. Il s'agit d'un point d'étape : elle ne sera pas conclusive.

Retrouvez toutes les informations concernant le projet sur :

http://www.la-crea.fr/parc-naturel-du-champ-de-courses

Vous pourrez y télécharger les derniers documents :

- Les résultats des questionnaires réalisés par la CREA et l'association Champ de Courses des Bruyères Ensemble
- La présentation et le compte-rendu de l'atelier 2 du 5 novembre 2013
- Le fascicule de présentation de la biodiversité du champ de courses
- La carte mentale de synthèse réalisée suite à l'atelier 1 du 15 octobre 2013
- La présentation et le compte-rendu de l'atelier 1 du 15 octobre 2013
- Le compte-rendu de la réunion publique de lancement
- Le compte-rendu de l'atelier du 5 novembre 2013

Et transmettre vos remarques et documents par courriel à l'adresse suivante :

imaginez-votre-parc@la-crea.fr